

ANNEXE 1 - Page 1

Demande de communication des comptes le 01/06/2025 par Monsieur Jean-François Rousseau

ROUSSEAU JEAN-FRANÇOIS
10 TER AVENUE DES SOPHORAS
34670 ST BRES
rousseau.jeanfrancois@9online.fr

Monsieur le Maire
Place de la Ramade
34670 St BRES

Remis en main propre contre récépissé

St Brès, le 01/06/2025

Objet : Demande de communication des comptes de la commune.

Monsieur le Maire,

En tant que citoyen et contribuable de St Brès, je souhaiterais obtenir la communication des comptes de la ville afin de prendre connaissance de l'utilisation de mes impôts et de la situation financière de la commune.

En effet, je souhaiterais avoir copie des comptes de notre commune, à savoir :

- Compte de gestion 2024
- Détail du compte administratif 2024,
- Budget primitif voté 2024
- Budget primitif voté 2025
- Grand livre budgétaire 2024

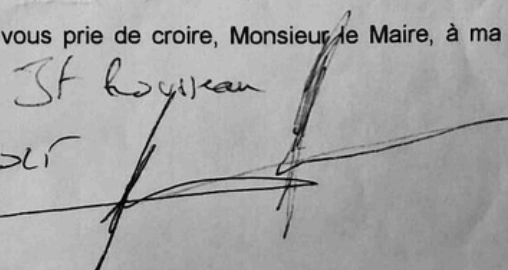
Ainsi que copie des derniers procès-verbaux de délibération comme me l'y autorise l'Article L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales.

Par conséquent, je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer ces pièces dans les meilleurs délais et à votre convenance pour le choix du support. Je reste à votre disposition pour venir les récupérer en mairie et vous en régler le coût.

En comptant sur votre diligence, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à ma considération distinguée.

Rousseau Jean François


St Brès



ANNEXE 1 - Page 2

Mise en demeure le 03/06/2025 par Monsieur Laurent Jaoul pour affichage publicitaire illégal et occupation non autorisée du domaine public adressée à Monsieur Jean-François Rousseau

www.ville-saintbres.fr



Monsieur Jean-François ROUSSEAU
10 TER AVENUE DES SOPHORAS
34670 SAINT-BRÈS

Saint-Brès, le 03 juin 2025

N/Réf. : LJ/EM/LETTRE RAR
Objet : **Mise en demeure pour affichage publicitaire illégal et occupation non autorisée du domaine public**

Monsieur,

Il m'a été signalé par la Police Municipale, dans un rapport en date du 2 juin 2025 établi par le Brigadier-Chef Principal Olivier Guyomard et le Brigadier-Chef Principal Jean-Paul Laurens, la présence de plusieurs dispositifs d'affichage sur votre propriété sise au 10 ter avenue des Sophoras, parcelle cadastrale A1071.

Ce rapport fait état de la pose de deux panneaux sur le mur de clôture portant la mention « Réservé à la clientèle », ainsi que de plusieurs panneaux publicitaires apposés sur le portail (UPS, Relais Colis, Colis Privé) et un autre panneau signalant une activité commerciale (« Tête en Lire »).

À ce jour, aucune demande d'autorisation d'occupation du domaine public ni de déclaration préalable d'installation d'enseigne ou de publicité n'a été enregistrée auprès de nos services, comme l'exige pourtant le Code de l'Environnement (notamment les articles L.581-3 et suivants) ainsi que le règlement local de publicité, le cas échéant.

Par ailleurs, la mention « Réservé à la clientèle » apposée sur votre mur de clôture est constitutive d'une tentative d'appropriation du domaine public routier, ce qui est strictement interdit en l'absence d'autorisation expresse de la commune. Je vous rappelle à cet égard que la voirie communale est affectée à la circulation de tous et que nul ne peut en réserver l'usage sans l'autorisation formelle du maire.


En conséquence, je vous mets en demeure de procéder à la dépose immédiate, et au plus tard dans un délai de cinq jours à compter de la réception du présent courrier, de l'ensemble des dispositifs d'affichage illégalement installés, sous peine de transmission du dossier au Procureur de la République pour les suites pénales appropriées, et de mise en œuvre par la commune d'une procédure de suppression d'office à vos frais.

Je vous invite par ailleurs à faire régulariser toute activité commerciale exercée à cette adresse si elle n'a pas été dûment déclarée, notamment au regard des obligations d'urbanisme, de sécurité, et de respect du cadre de vie des riverains.

Je vous remercie de bien vouloir accuser réception du présent courrier et de m'informer des mesures que vous allez prendre pour régulariser la situation.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Laurent JAOUL
Maire de Saint-Brès



Liberté, égalité, fraternité

Mairie de Saint-Brès - 14 place de la Ramade - 34670 SAINT BRES
Téléphone : 04 67 87 46 00 - Fax : 04 67 87 46 01
Courriel : contact@ville-saintbres.fr

ANNEXE 1 - Page 3

Réponse de Monsieur Jean-François Rousseau

Lettre recommandée avec AR

Mairie de St Brès
Place de la Ramade
34670 ST BRES

Jean-François ROUSSEAU

10 T AV SOPHORAS
34670 ST BRES

Objet : Mise en demeure du 3 juin 2025

Monsieur le Maire,

Je prends connaissance de votre mise en demeure datée du 3 juin 2025 qui a attiré toute mon attention et appelle spontanément les observations suivantes.

Pour mémoire, je me suis personnellement rendu en Mairie le lundi 2 juin 2025 en fin de matinée afin de solliciter copie des comptes de la commune, comme m'y autorise l'article L. 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.


Ce même jour, manifestement informé de ma démarche et des documents qui m'ont été remis par vos services, vous avez pris alors la décision de mandater les agents de la police municipale pour dresser constat devant mon domicile des différents panneaux de signalisation collés sur le portail et l'enseigne posée sur le mur de clôture de mon domicile depuis bientôt près de deux ans pour m'adresser en suivant ladite mise en demeure comminatoire pour affichage publicitaire illégal et occupation non autorisée du domaine public.

Je ne peux imaginer qu'il s'agisse là d'une mesure de rétorsion de votre part à mon encontre pour avoir osé exercer un droit démocratique qui m'est assuré par les lois de la république.

En tout état de cause et en dépit de tout l'intérêt porté à votre mise en demeure, je vous informe que je n'exerce aucune activité commerciale et ne peux par conséquent déférer à vos demandes, n'ayant aucune légitimité ni qualité pour y procéder.

Pour respecter le parallélisme des formes, je vous adresse la présente par lettre recommandée avec accusé de réception.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

J.F. Rousseau


ANNEXE 1 - Page 4

Réponse de Madame Agnès Rousseau

Mairie de Saint Brès
Service Urbanisme

TETE EN LIRE
Agnès ROUSSEAU
10 T Av Sophoras
34670 St Brès

Remis en mains propres contre récépissé

Objet : Demande d'autorisation préalable d'enseigne -

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint en triple exemplaires, la demande d'autorisation d'installer l'enseigne « Tête en lire » relative à mon activité de vente de livres d'occasion, principalement en ligne, que j'exerce sous le numéro RCS (Montpellier) 844 973487 00011 depuis 2019 à mon domicile.

Cette enseigne est vouée à être scellée à la perpendiculaire du mur de clôture de mon domicile selon photo ci-jointe. Y sont jointes les annexes visées par le Cerfa.

Je profite de la présente pour vous informer exercer accessoirement l'activité de point relais également depuis mon domicile. Sont à ce titre collés sur mon portail, les panneaux signalétiques remis par les différents organismes concernés dont je suis partenaire, et ce, conformément aux contrats qui me lient à ces derniers.

Je vous souhaite une bonne réception des présentes et vous remercie de bien vouloir m'informer le cas échéant de toute autre démarche qui s'avèrerait nécessaire au regard des règles en vigueur sur les activités susvisées.

Veuillez croire, Monsieur le Maire, en ma parfaite considération.

COURRIER REÇU LE

10 JUIN 2025

ST-BRES URBANISME



Agnès Rousseau

Rousseau

ANNEXE 1 - Page 5

Réponse de Madame Karine Harlaux suite à une menace de radiation des listes

Madame Karine HARLAUX
35 Avenue des Sophoras
34670 SAINT BRES

Le 4 février 2026

Lettre recommandée avec AR

Monsieur Laurent JAOLU
Mairie de SAINT BRES
Place de la Ramade
34670 SAINT BRES

Objet : Contestation d'une procédure de tentative de radiation des listes électorales - dénonciation d'irrégularités

Monsieur le Maire,

Dans la mesure où vous avez refusé ce jour d'accuser réception de la remise en main propre de la présente après en avoir fait lecture, je me vois contrainte de vous l'adresser par lettre recommandée avec AR pour préserver mes droits.

Madame Katia HARTHEIN m'a contacté deux fois le 3 février 2026 à 17h14 sur mon téléphone portable que j'ai rappelé à 17h22. Elle m'a fait part de votre intention de me radier des listes électorales.

Je tiens à vous indiquer que **je demeure à Saint-Brès depuis l'année 2000**, soit depuis plus de vingt-cinq ans. Cette résidence est réelle, stable et parfaitement justifiable.

Afin de lever toute ambiguïté, je joins au présent courrier mon **avis d'imposition sur les revenus 2024**, mentionnant mon adresse à Saint-Brès,

Ces documents constituent des **preuves suffisantes de mon attachement communal**, conformément aux dispositions du Code électoral relatives à l'inscription sur les listes électorales.

Je m'étonne vivement de la démarche engagée à mon encontre, d'autant plus qu'elle intervient dans un **contexte électoral sensible**, et alors même que vous venez de découvrir que je suis **candidate sur la liste alternative "Un nouveau souffle pour Saint-Brès" comme cela vient d'être très récemment révélé**.

Par ailleurs, je souhaite attirer votre attention sur le fait que **la liste électorale présentée comme étant "à jour au 17 décembre 2025" comporte manifestement de nombreuses erreurs**, ce qui interroge sérieusement la fiabilité des opérations de révision. A titre d'exemples non exhaustifs, peuvent être citées la situation d'enfant(s) de candidats de la liste « Ensemble pour Saint-Brès » dont les inscriptions apparaissent incohérentes ou manifestement non conformes à leur situation réelle.

Dans ces conditions, je considère que la procédure initiée à mon encontre est **infondée**, et j'y vois une **atteinte grave au principe d'égalité de traitement des électeurs**, ainsi qu'au bon fonctionnement démocratique de notre commune.

ANNEXE 1 - Page 6

Réponse de Madame Karine Harlaux suite à une menace de radiation des listes

Je vous demande en conséquence la **confirmation écrite de mon maintien sur les listes électorales** de Saint-Brès, ainsi que la **communication des critères et éléments ayant motivé cette tentative de radiation.**

Je tiens à vous préciser que je me réserve le droit non d'engager toute démarche utile auprès des autorités compétentes afin de faire valoir mes droits.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Karine HARLAUX

PJ : Avis d'imposition 2024

